

**POUR INFORMATION**

SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Mise en œuvre de l'Agenda global
pour l'emploi: informations actualisées**

1. Depuis l'adoption de l'Agenda global pour l'emploi ¹, et conformément à la demande de la commission, le Bureau présente à chaque session de cette dernière des informations actualisées sur celles de ses principales activités qui peuvent être considérées comme relevant de la mise en œuvre de l'agenda. Cette mise à jour porte sur la période allant de septembre 2007 à février 2008.
2. Comme pour les mises à jour précédentes, le présent document reprend la structure définie par les quatre domaines prioritaires identifiés dans le document «d'orientation» présenté à la commission en mars 2006 ². Il s'agit des domaines prioritaires suivants: 1) mettre l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales aux niveaux mondial, régional et national; 2) l'économie informelle; 3) l'emploi des jeunes; et 4) répondre aux besoins particuliers de l'Afrique. Le bilan sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi ne peut cependant faire référence qu'à un nombre limité de produits et de manifestations qui relèvent des quatre domaines prioritaires. Il est donc important de noter que le Bureau s'emploie à promouvoir tous les éléments clés de l'agenda à travers des services consultatifs et des projets de coopération technique proposés dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent, via le renforcement des connaissances, la mobilisation des ressources et l'appui à des partenariats avec d'autres organisations internationales.
3. Le Bureau a par ailleurs continué à encourager la présentation d'exposés par pays, comme le lui avait demandé la commission à sa session de mars 2006, principalement pour partager les diverses expériences de pays concernant l'élaboration de la politique de l'emploi et le fonctionnement du marché du travail. Ces exposés (présentés par les mandants tripartites de l'Argentine, du Burkina Faso, du Ghana, du Pakistan et des Philippines) ont tous souligné la pertinence du cadre de l'Agenda global pour l'emploi, et ont salué l'appui fourni par le Bureau via ses services techniques et consultatifs.

¹ Document GB.286/ESP(Rev.).

² Document GB.295/ESP/1/1.

4. A la présente session, la commission pourra également examiner l'expérience du Viet Nam en matière de promotion de la croissance, de l'emploi et du travail décent au cours d'une période d'intégration rapide à l'économie mondiale.

I. Mettre l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales

a) Au niveau mondial

Tendances mondiales de l'emploi 2008

5. Le rapport 2008 sur les tendances mondiales de l'emploi, publié le 22 janvier 2008, a bénéficié d'une vaste couverture médiatique. Il est paru au lendemain de la plus forte chute des marchés boursiers depuis la crise asiatique de 1998. Se fondant sur la révision à la baisse de la croissance prévue officiellement par le FMI en 2008, le rapport prévoit que les difficultés économiques largement dues à la crise du marché du crédit et à la hausse du prix du pétrole devraient se traduire par environ 5 millions de chômeurs supplémentaires dans le monde en 2008. Cette nouvelle projection contraste avec les chiffres de l'année 2007, durant laquelle une croissance mondiale robuste du PIB (de plus de 5 pour cent) a entraîné une création nette de 45 millions d'emplois nouveaux et seulement une faible hausse du chômage dans le monde (189,9 millions de personnes sans emploi au total). Le rapport met en garde contre un ralentissement probable de la croissance en 2008, qui pourrait porter le taux de chômage mondial à 6,1 pour cent, avec pour conséquence au moins 5 millions de chômeurs supplémentaires dans le monde. Si l'estimation de la croissance est une nouvelle fois revue à la baisse, la hausse du taux de chômage par rapport à 2007 sera encore plus forte.
6. Au total, 61,7 pour cent de la population mondiale en âge de travailler (soit environ 3 milliards de personnes) avait un emploi en 2007. Bien que le taux de chômage mondial soit resté pratiquement inchangé (à 6 pour cent), il y avait environ 189,9 millions de chômeurs dans le monde en 2007, contre 187 millions en 2006³.
7. En dépit de la croissance de l'économie et de l'emploi, le déficit mondial en matière d'emplois décents (notamment pour les pauvres) est «massif». Le rapport révèle que cinq personnes sur dix dans le monde occupent encore des emplois vulnérables. Pour ces travailleurs, qui collaborent à l'entreprise familiale ou sont indépendants, la probabilité d'être sans protection est plus élevée. Dans les pays en développement, les travailleurs de ces deux catégories évoluent le plus souvent dans le secteur informel et occupent donc des emplois qui les exposent davantage à la pauvreté et à des risques tels que ceux liés à de faibles revenus, à des conditions de travail dangereuses ou à l'absence d'assurance maladie.
8. Pour ce qui est des tendances régionales, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord avaient encore les taux de chômage les plus élevés en 2007 (11,8 et 10,9 pour cent respectivement). Ils étaient suivis par l'Amérique latine et les Caraïbes, d'une part, et par l'Europe centrale et l'Europe du Sud-Est (hors Union européenne) et la CEI, d'autre part (8,5 pour cent de chômeurs dans les deux régions). La situation dans les économies développées et l'Union européenne semblait inchangée, avec une croissance de l'emploi à

³ Les différences par rapport aux estimations précédentes résultent de la révision des estimations du FMI concernant le chiffre de croissance du PIB utilisé dans le modèle, et de la révision des données utilisées pour le marché du travail.

son plus faible niveau depuis cinq ans et 600 000 chômeurs de plus par rapport à 2006. L'Afrique subsaharienne présente de loin la proportion de travailleurs pauvres la plus élevée, tant pour le seuil d'un dollar des Etats-Unis par jour que pour celui de deux dollars (ces personnes ont un emploi mais ne peuvent s'extraire ni extraire leur famille de la pauvreté), l'écart avec les autres régions ne cessant de s'accroître.

9. Le rapport analyse en outre un ensemble d'indicateurs sélectionnés du marché du travail pour comparer divers pays et régions sous l'angle du nouveau but (assurer «le plein emploi productif et le travail décent») visé dans le cadre du premier objectif du Millénaire pour le développement.

30^e anniversaire de la Déclaration sur les EMN

10. Pour célébrer le 30^e anniversaire de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN), le Bureau a organisé à Genève en novembre 2007 la manifestation MULTIFORUM 07 sur le thème suivant: «Faire progresser les entreprises: productivité et croissance grâce à des relations de travail socialement responsables». Plus de 180 personnes (dont les représentants de 50 entreprises) ont participé aux discussions. Ce forum a été une occasion unique d'organiser des débats publics entre employeurs et travailleurs et des séances de groupe pour examiner les problèmes spécifiques relatifs à l'application des principes de la Déclaration sur les EMN. Les participants ont également étudié la pertinence et la mise en œuvre de cette Déclaration pour la promotion d'emplois de qualité dans les secteurs de la fabrication, de l'agriculture, des industries extractives et des services.
11. La plupart des entreprises participantes ont estimé que la Déclaration sur les EMN était utile et ont reconnu son impact potentiel. Les participants ont convenu que la Déclaration avait un caractère unique, que sa valeur ajoutée potentielle était forte et que son utilité était de plus en plus grande même si elle restait relativement peu connue. Le Bureau doit renforcer ses activités de promotion auprès des EMN mais également auprès des organisations d'employeurs et de travailleurs, par exemple en développant des outils de formation et en mettant sur pied un système d'assistance. Le Bureau a en outre été fortement incité à coopérer avec d'autres organisations telles que l'OCDE. L'organisation de manifestations similaires au niveau régional a par ailleurs été suggérée.
12. A la session de mars 2008 du Conseil d'administration, le Sous-comité sur les EMN examinera les priorités stratégiques du Bureau dans ce domaine, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'exercice biennal précédent et sur les conclusions du forum ⁴.

Journée internationale des personnes handicapées

13. Le 3 décembre 2007, la Journée internationale des personnes handicapées organisée par les Nations Unies avait pour thème: «Un travail décent pour les personnes handicapées». Elle a été pour le BIT une excellente occasion de mener des actions de sensibilisation sur la question du handicap au travail et dans l'emploi. Un nouveau rapport du BIT, intitulé «Le droit des personnes handicapées au travail décent», est paru en anglais, français, espagnol et amharique. Il est actuellement traduit en arabe, chinois, hindi, japonais, kiswahili, mongol, russe, thaï et vietnamien. Des manifestations organisées à Genève, aux Etats-Unis d'Amérique, en Ethiopie, en Indonésie, au Liban, en République-Unie de Tanzanie, en Thaïlande, en Ukraine et en Zambie ont bénéficié d'une vaste couverture médiatique.

⁴ Document GB.301/MNE/1.

Fonds pour l'innovation dans la microassurance

14. L'OIT a annoncé en décembre 2007 la conclusion avec la Fondation Bill et Melinda Gates d'un important partenariat destiné à créer un fonds pour l'innovation dans la microassurance. Il s'agit de développer de nouveaux modes d'assurance pour promouvoir le travail décent au profit de millions de personnes à faibles revenus dans le monde en développement. La fondation a versé à l'OIT 34 millions de dollars des Etats-Unis pour la mise en œuvre du programme.
15. Ces six dernières années, l'OIT et le Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres ont déployé des efforts considérables pour améliorer l'accès des pauvres à de meilleurs produits d'assurance.
16. L'analyse d'études de cas de 20 pays montre par ailleurs que la microassurance peut être viable, en particulier lorsque ses produits sont vendus par des entités telles que des organisations communautaires, des coopératives, des syndicats et des institutions de microfinance, canaux de distribution qui effectuent déjà des transactions financières sur le marché des faibles revenus et peuvent contribuer à limiter les problèmes de sélection adverse et d'aléa moral. L'un des enseignements les plus importants à tirer des travaux de recherche et des expériences menés jusqu'à présent est qu'il faut considérablement améliorer les produits de microassurance et lancer de nouvelles initiatives.
17. Le nouveau Fonds pour l'innovation dans la microassurance, qui sera mis en œuvre par le Programme de finance solidaire, a pour vocation de proposer des idées et des initiatives innovantes. Son activité s'étendra aux quatre domaines suivants: subventions à l'innovation, assistance technique, recherche et innovation.

Rapports destinés à la Conférence internationale du Travail

18. Durant la période à l'examen, le Bureau s'est investi dans la préparation des deux rapports pour discussion générale à la Conférence internationale du Travail de 2008, dont les titres sont les suivants: «Promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté» et «Aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement». Ces activités, qui ont nécessité de fortes dépenses afférentes ou non afférentes au personnel, ont été importantes pour évaluer à l'échelle mondiale les questions et les principes directeurs liés aux éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi.

b) Au niveau régional**Programmes d'investissement à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) en Amérique latine**

19. Des progrès importants ont été réalisés en la matière dans un certain nombre de pays tels que le Guatemala, Haïti, le Honduras, le Nicaragua et le Paraguay. Des méthodes d'évaluation de l'impact sur l'emploi permettant d'estimer les conséquences sur l'emploi des investissements publics ont été mises au point au Paraguay, en étroite collaboration avec le ministère des Finances, pour que la création d'emplois soit prise en compte dans les procédures de budgétisation comme l'un des critères pour définir le niveau de priorité des investissements publics, surveiller leur mise en œuvre et évaluer leur impact. En outre, des systèmes juridiques et des procédures de passation des marchés ont été analysés avec soin et développés en collaboration avec plusieurs ministères (notamment ceux de la

justice et du travail, de l'éducation, de la santé et de l'agriculture) pour permettre l'accès des petites et microentreprises aux marchés publics.

20. Le Bureau a également appuyé des programmes de construction en Bolivie, au Guatemala, à Haïti et au Nicaragua. Un projet mené avec succès à Haïti répond à des défis environnementaux majeurs par des actions de protection de la nature et d'atténuation des risques de catastrophe.

Séminaire sur le dialogue social et la formation professionnelle

21. Un séminaire régional sur le dialogue social et la formation professionnelle organisé par CINTERFOR (Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle) à Panama en décembre 2007 a rassemblé plus de 50 participants issus d'organismes nationaux de formation et d'organisations d'employeurs et de travailleurs d'Amérique latine et des Caraïbes pour débattre de leur expérience du dialogue social dans le domaine de la formation et des enseignements à tirer de celle des pays européens. Ce séminaire, qui était lié à la recherche intersectorielle sur la dynamique économique des normes internationales du travail, a donné lieu à une présentation de la version espagnole du document intitulé «Economic impact of social dialogue in the field of training» («Impact économique du dialogue social dans le domaine de la formation»).

c) Au niveau national

Forum vietnamien sur l'emploi

22. Le Forum vietnamien sur l'emploi, consacré au travail décent, à la croissance et à l'intégration, s'est tenu à Hanoï en décembre 2007. Il était organisé conjointement par le ministère du Travail, des Invalides et des Affaires sociales, la Chambre de commerce et d'industrie du Viet Nam, l'Alliance de coopération du Viet Nam et la Confédération générale du travail du Viet Nam. Le bureau de l'OIT au Viet Nam, le bureau régional et le siège ont uni leurs efforts pour aider le ministère à organiser pour la première fois dans le pays un forum sur l'emploi.
23. Les entités suivantes étaient représentées: ministère du Travail, des Invalides et des Affaires sociales aux niveaux central, des provinces ou des districts; organisations de travailleurs et organisations d'employeurs; établissements universitaires; ONG; ONU; et autres institutions internationales.
24. L'élaboration d'un cadre intégré de politique de l'emploi fondé sur les particularités du Viet Nam en vue de promouvoir l'Agenda global pour l'emploi et l'Agenda du travail décent, conformément à la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, est l'une des actions prioritaires identifiées dans le cadre national pour le travail décent. Le forum visait à reconnaître, souligner et affirmer l'importance de la création d'emplois et du travail décent en tant qu'objectifs essentiels des stratégies et politiques de développement économique et social. Il a permis de recenser et d'examiner un certain nombre des grands défis auxquels le Viet Nam est confronté alors que le pays continue de s'intégrer dans les marchés régional et mondial et entrera bientôt dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire.
25. Les discussions ont bien montré qu'il y a déjà une très forte adéquation entre, d'une part, la conception vietnamienne du développement (telle qu'articulée dans la stratégie actuelle de développement socio-économique, et dans les plans quinquennal et annuel de

développement socio-économique) et, d'autre part, l'Agenda global pour l'emploi. Le Viet Nam a décidé d'emprunter une voie ambitieuse vers la mondialisation en choisissant de promouvoir le travail décent. En particulier, compte tenu de l'adhésion du pays à l'OMC, diverses questions et répercussions ont été étudiées sous l'angle de la dimension sociale d'une plus grande intégration à l'économie mondiale, et la nécessité de modifier le cadre juridique a été examinée.

26. Pour donner suite au forum, le Bureau aidera avec les mandants à passer du cadre national pour le travail décent à un programme national de promotion du travail décent grâce au programme pilote «Unis dans l'action» au Viet Nam. L'OIT et le ministère du Travail, des Invalides et des Affaires sociales ont signé un mémorandum d'accord pour promouvoir cet objectif avec les partenaires sociaux. Les points suivants ont notamment fait l'objet d'un accord: i) conseils pratiques et renforcement des capacités pour soutenir l'intégration d'une politique du travail et de l'emploi aux politiques et stratégies économiques et sociales, en s'appuyant tout particulièrement sur le plan quinquennal de développement socio-économique (2006-2010), la stratégie de développement socio-économique sur dix ans (2011-2020) et les plans quinquennaux de développement socio-économique pour la même période; ii) services consultatifs techniques pour la conception et la mise en œuvre d'une stratégie pour l'emploi pour 2011-2020; iii) conseils pratiques et appui technique pour évaluer et analyser l'impact de l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce sur le travail et l'emploi et examiner les questions sociales connexes concernant par exemple la pauvreté, les migrations de main-d'œuvre et les services sociaux; iv) services consultatifs et appui technique pour améliorer les mécanismes du marché du travail ainsi que les politiques et les organismes liés à la gouvernance du marché du travail, notamment en ce qui concerne la révision, en 2008, du Code du travail du Viet Nam, la promulgation et la mise en œuvre de la législation sur l'emploi et les salaires minima ainsi que le renforcement du dialogue et des consultations tripartites avec les organisations d'employeurs et de travailleurs; et v) appui à l'intégration des politiques, stratégies et programmes de travail et d'emploi au plan «Unis dans l'action» des Nations Unies au Viet Nam.

Pakistan

27. Suite à l'exposé sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi présenté par le gouvernement du Pakistan lors de la session de mars 2007 de la commission, l'OIT a collaboré étroitement avec le ministère du Travail et des Pakistanais expatriés et avec la Commission nationale de l'enseignement technique et professionnel qui vient d'être instituée à la mise au point d'une stratégie nationale de développement des compétences. Le Bureau a apporté une contribution technique directe à l'élaboration du document intitulé «Skilling Pakistan – a Vision for a National Skills Strategy» et à l'établissement d'un plan de mise en œuvre détaillé pour cette stratégie. Cette dernière énonce les grands objectifs visés pour améliorer la qualité et la pertinence de la formation en vue de former une main-d'œuvre compétitive sur le plan mondial. Elle s'intéresse aussi de près aux besoins, en matière d'emploi et de formation, des groupes vulnérables et des pauvres en milieu rural. La mise au point de cette stratégie s'est faite en relation étroite avec la formulation de la stratégie pour l'emploi et de la nouvelle politique d'enseignement.

Népal

28. Après une décennie de conflit civil et politique, l'économie népalaise reste fragile et caractérisée par un taux de chômage très élevé, une grande pauvreté et de mauvaises conditions de travail. Au cours de la période 2001-2007, le PIB réel a augmenté en moyenne de 2,9 pour cent par an. Un taux de croissance beaucoup plus élevé est nécessaire pour générer suffisamment d'emplois de bonne qualité et résorber ainsi l'accroissement

annuel de la population active, assurer un travail et un revenu aux anciens combattants qui doivent être démobilisés et améliorer le niveau de vie de très nombreux travailleurs sous-employés.

29. Le BIT met actuellement en place dans le pays une série d'activités nouvelles qui tiennent compte des priorités et contraintes nationales dans les domaines politique, économique et du travail. Ces activités se répartissent en deux grandes catégories: premièrement, la création d'emplois et la sécurité du revenu; et, deuxièmement, la gouvernance du marché du travail fondée sur les normes internationales du travail et la nécessité d'accroître la compétitivité.
30. La dernière main est mise actuellement à plusieurs rapports concernant l'évolution du marché du travail qui fournissent des recommandations détaillées sur la réforme de la législation du travail, le renforcement du ministère du Travail (y compris les bureaux régionaux du travail), le tribunal du travail et la création d'une nouvelle instance de médiation, de conciliation et d'arbitrage. Sur la base de ces recommandations, l'OIT prépare actuellement une stratégie coordonnée et à long terme pour améliorer la gouvernance du marché du travail au Népal.

Afghanistan

31. L'OIT a activement aidé le gouvernement de l'Afghanistan à mettre au point sa stratégie nationale de développement, tout d'abord en procédant à une évaluation en vue de l'élaboration d'une politique de l'emploi, puis en participant aux groupes de travail sectoriels nationaux. Pour donner suite à une mission sur les questions d'emploi menée récemment dans le pays (juillet 2007), l'OIT a commencé à établir une politique de l'emploi détaillée, fondée sur l'Agenda global pour l'emploi et sur la prise en compte des exigences en matière de travail décent dans la stratégie nationale de développement. Cette dernière comporte d'importantes mesures destinées au secteur privé, qui est considéré comme essentiel pour stimuler la croissance, réduire la pauvreté, créer des emplois et commencer à réunifier la société afghane. La contribution de l'OIT a consisté entre autres à préconiser la mise en place et la promotion de règles visant à encourager la structuration des activités des entreprises, l'élaboration des programmes sur le rôle des femmes dans le développement des entreprises et une approche globale de la question du développement des compétences, notamment par le biais de programmes tels que «Gérez mieux votre entreprise». La situation politique du pays reste précaire et fait peser un risque sur la mise en œuvre des activités programmées.

Connaissances et services consultatifs sur le contenu en emplois de la croissance économique

32. Le Bureau collabore avec l'ASDI (Suède) et le PNUD à l'élargissement des connaissances sur le rôle de l'emploi dans les domaines suivants: incidences de la croissance économique sur la pauvreté; renforcement des capacités, notamment au niveau national, en matière de planification de l'emploi et d'élaboration de politiques de lutte contre la pauvreté; activités de sensibilisation.
33. L'acquisition de connaissances analytiques dans ce domaine, en particulier à l'appui de l'élément clé n° 10 de l'Agenda global pour l'emploi, contribue aux activités de sensibilisation menées par l'OIT au niveau national. Au Kirghizistan, une étude de cette dernière sur la croissance économique, l'emploi et la réduction de la pauvreté achevée en septembre 2007 a fourni la matière d'une table ronde nationale chargée d'examiner comment la croissance pourrait générer davantage d'emplois. Les principales conclusions de la réunion, qui portent sur des questions comme l'accroissement de l'investissement, en

particulier dans les secteurs de l'industrie manufacturière employant une main-d'œuvre abondante, ou les politiques du marché du travail, seront communiquées au gouvernement par l'OIT et le PNUD. En Inde, des études sont actuellement lancées pour mieux comprendre l'environnement politique et les facteurs responsables de la faible intensité en main-d'œuvre de la récente croissance économique. Ces études s'inscrivent dans le cadre des mesures prises pour instituer dans le pays une politique de l'emploi. Au Bangladesh, une étude portant principalement sur certains secteurs de l'industrie manufacturière et du tertiaire a été entreprise pour déterminer les moyens d'assurer une croissance davantage axée sur l'emploi. Cette étude devrait fournir de la matière aux activités consultatives et de sensibilisation menées dans ce domaine. Au cours de la présente période biennale, les travaux de ce genre seront étendus à des pays d'Afrique et d'Amérique latine.

II. L'économie informelle

Colloque interrégional tripartite sur l'économie informelle: favoriser la transition vers la formalisation

34. Un colloque interrégional tripartite sur l'économie informelle: favoriser la transition vers la formalisation, s'est tenu à Genève en novembre 2007. Il a réuni quelque 75 participants, dont 51 représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, ainsi que des spécialistes, des experts et des chercheurs et des représentants d'institutions, de pays donateurs, d'organisations internationales et régionales et du système des Nations Unies.
35. Ce colloque faisait suite à la discussion générale et à la résolution de la Conférence internationale du Travail consacrées au travail décent et à l'économie informelle. Son ordre du jour avait été établi sur la base de la discussion de mars 2007 au cours de laquelle la commission avait examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre d'action depuis 2002⁵. Le principal objectif de ce colloque était de procéder à un examen tripartite et à des échanges de vues plus approfondis sur l'évolution récente de la situation, les mesures à prendre et les stratégies développées par les partenaires des différentes régions autour des principaux thèmes de l'Agenda du travail décent pour faciliter la structuration de l'économie informelle.
36. Le colloque était organisé autour des thèmes suivants:
- renforcement de la législation, de l'administration et de l'inspection du travail;
 - représentation: examen des expériences récentes;
 - amélioration du cadre réglementaire destiné à faciliter l'intégration dans l'économie formelle;
 - sécurité sociale et économie informelle;
 - égalité hommes-femmes, travail décent et économie informelle;
 - amélioration de la productivité et des conditions de travail des travailleurs de l'économie informelle;
 - stratégies intégrées destinées au traitement local des questions relatives à l'économie informelle.

⁵ Document GB.298/ESP/4.

37. Ce colloque a permis de confronter librement les expériences et a été le cadre d'un large débat, facilité par un document de travail établi par le Bureau. Des tables rondes portant sur les thèmes susmentionnés et organisées autour d'un certain nombre d'études de cas concrets, ont été le préambule à un échange plus large, pour chaque thème, sur les principaux problèmes et leurs éventuelles solutions.
38. Les débats ont confirmé une nouvelle fois que la question de l'économie informelle reste au cœur des stratégies destinées à faire du travail décent une réalité pour tous les travailleurs de la planète. L'accent a été mis sur la diversité et l'hétérogénéité des situations dans le secteur informel et sur le fait que les mesures destinées à favoriser la structuration de ce secteur devraient tenir compte de la diversité des besoins et des situations des pays et des secteurs économiques ainsi que des statuts contractuels, des situations professionnelles et d'autres critères. L'attention a par ailleurs été attirée sur le fait que la structuration de l'économie informelle devrait se faire par le biais d'une combinaison de politiques destinées à promouvoir le dynamisme économique, l'emploi, la création d'entreprises, l'application effective des normes, la protection sociale pour tous et le dialogue social, comme le prévoit l'Agenda du travail décent. Les participants ont appelé l'OIT à encourager la diffusion des connaissances dans ce domaine et le renforcement des capacités des mandants tripartites à promouvoir le travail décent dans l'économie informelle.
39. Les connaissances et les données d'expérience recueillies et échangées dans le cadre du colloque sont actuellement regroupées en vue de leur diffusion sur le site Web de l'OIT⁶.
40. Le colloque a été suivi d'une réunion interne du personnel du BIT d'une durée d'une journée consacrée à la planification et à la mise en œuvre au cours de la période biennale 2008-09 de la rubrique «Résultat commun» relative à l'économie informelle figurant dans le programme et budget, au titre de l'Agenda du travail décent et des principaux programmes techniques et opérationnels. Les résultats du colloque et de l'initiative focale offrent une base solide pour les activités de suivi qui seront menées au cours de la nouvelle période biennale.

III. Emploi des jeunes

41. La promotion de l'emploi des jeunes est un des engagements clés figurant dans le document intitulé «Travail décent dans les Amériques: l'agenda de l'Hémisphère, 2006-2015», qui a été approuvé par la seizième Réunion régionale des Amériques en 2006. Afin d'aider les Etats Membres à honorer cet engagement, l'OIT a publié en septembre 2007 un rapport régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes intitulé «Travail décent et jeunesse». Ce rapport fait le point des efforts menés par le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue de consolider et d'étendre la base de connaissances de l'OIT et encourager l'insertion dans les PPTD, sur la base de l'Agenda global pour l'emploi, de politiques relatives à l'emploi des jeunes, portant en particulier sur l'insertion sociale des jeunes vulnérables, l'enseignement et la formation professionnelle, le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes et le cadre réglementaire permettant de combiner la promotion de l'emploi des jeunes et la protection des jeunes travailleurs. Les conclusions du rapport régional, ainsi que plusieurs rapports nationaux connexes ont suscité et alimenté le débat dans de nombreux pays d'Amérique latine et dans le cadre de diverses réunions avec des institutions internationales et multilatérales.

⁶ Un compte rendu de certains thèmes du colloque est disponible sur le site Web de l'OIT.

42. Dans le prolongement de l'assistance technique qu'il apporte actuellement dans les Balkans, le Bureau a organisé une réunion d'experts tripartite sous-régionale sur l'emploi décent des jeunes, en coopération avec le ministère du Travail, de la Famille et des Affaires sociales de la Slovénie (Ljubljana, décembre 2007). Cette réunion – la première jamais organisée par l'OIT sur le thème de la qualité de l'emploi des jeunes dans la sous-région – a réuni des experts de sept pays des Balkans occidentaux et de la Slovénie en vue d'examiner les moyens de faire en sorte que la croissance économique crée des emplois décents pour les jeunes. Les experts ont insisté entre autres sur la nécessité d'améliorer la cohérence des politiques en la matière et ont proposé que les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs fassent de l'emploi des jeunes une priorité nationale. Les résultats de la réunion alimenteront les débats de la réunion ministérielle informelle des ministres du travail et des affaires sociales des pays membres de l'Union européenne devant se tenir pendant la Conférence internationale du Travail de 2008 et qui sera consacrée à l'emploi décent pour les jeunes.
43. Dans le cadre de sa contribution au volet thématique «Jeunesse, emploi et migration» du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement établi par le gouvernement de l'Espagne, le Bureau a conduit les travaux du sous-comité technique chargé d'examiner les propositions nationales soumises au titre de ce volet thématique. Le directeur exécutif du Secteur de l'emploi a fait office de coordonnateur de ce sous-comité, qui est composé de plusieurs experts indépendants et experts des Nations Unies. Le sous-comité a achevé ses travaux entre le début novembre et la mi-décembre 2007, et ses recommandations ont été approuvées par le comité directeur du fonds en janvier 2008. Sur les 52 propositions qui ont été soumises, six ont obtenu un financement et 18 ont fait l'objet d'une recommandation tendant à ce qu'elles soient revues et soumises à nouveau lors d'une future session du volet thématique. Les ressources allouées à la mise en œuvre des six propositions sélectionnées s'élèvent à 32 millions de dollars E.-U., dont près de 30 pour cent seront sous la responsabilité directe de l'OIT. Une nouvelle somme de 48 millions de dollars E.-U. sera allouée au cours de la deuxième session.
44. Le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes trouve de plus en plus sa place dans les stratégies de promotion de l'emploi par la libération du potentiel de production et d'innovation des intéressés. L'OIT collabore avec les mandants pour promouvoir la culture de l'entreprise au moyen des programmes «Tout savoir sur l'entreprise» et «Gérez mieux votre entreprise». Le premier est un programme d'enseignement destiné aux niveaux secondaire, professionnel et supérieur. Il a été mis en place dans 14 pays à ce jour. Une réunion mondiale destinée aux utilisateurs de ce programme s'est tenue à Beijing en novembre 2007 en vue d'élaborer une stratégie pour répondre à la demande croissante dans ce domaine. La Suisse finance actuellement un projet de coopération technique de l'OIT qui a démarré en novembre 2007 et dont l'objectif est de comparer l'efficacité des divers programmes et méthodes de promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes.

IV. Prise en compte des besoins particuliers de l'Afrique

45. Le Bureau continue de mener plusieurs activités au titre du suivi de la onzième Réunion régionale africaine et d'aider les Etats Membres à donner effet à leur engagement en faveur de la Déclaration de Ouagadougou de 2004. La question de l'assistance apportée par l'OIT aux mandants tripartites par le biais d'initiatives nationales et régionales a été traitée dans de précédents comptes rendus sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi. Les directeurs des bureaux de l'OIT en Afrique (Dar es-Salam, septembre 2007) et les responsables de programmes (Johannesburg, octobre 2007) se sont rencontrés pour examiner les progrès réalisés à ce jour et arrêter les priorités pour la période biennale 2008-09.

Une initiative sous-régionale en Afrique francophone

46. Un projet sous-régional de promotion de l'emploi et de réduction de la pauvreté lancé en mars 2007 dans le cadre du suivi du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté (Ouagadougou, septembre 2004) est en train de monter en puissance.
47. Ce projet, financé par le gouvernement français (3,2 millions d'euros pour la période 2006-2009) couvre neuf pays d'Afrique francophone (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Niger et République démocratique du Congo), et en particulier le Cameroun et le Mali.
48. Le projet vise entre autres à renforcer les capacités des mandants de l'OIT à formuler une politique de l'emploi devant occuper une place centrale dans leur stratégie de réduction de la pauvreté. Les résultats escomptés sont les suivants:
 - élaboration de politiques de l'emploi plus efficaces, notamment par l'amélioration des politiques du marché du travail et des systèmes d'information sur ce marché;
 - renforcement de la capacité des mandants dans le domaine de l'emploi et des stratégies de lutte contre la pauvreté;
 - concentration des politiques et projets d'investissement public sur les questions liées à l'emploi;
 - renforcement des capacités du Cameroun et du Mali à offrir des emplois productifs et du travail décent aux populations vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes.

Coop^{AFRICA}

49. Sur la base des conclusions d'un vaste projet de recherche sur les coopératives mené en Afrique, le Bureau a lancé un nouveau grand programme, financé par le gouvernement du Royaume-Uni, intitulé «Un système coopératif pour l'Afrique» (Coop^{AFRICA}).
50. Coop^{AFRICA} a pour objectif global de mobiliser le mécanisme d'auto-assistance coopérative en vue de surmonter un certain nombre d'obstacles au développement tels que le chômage, le déficit de protection sociale, le manque de moyens et la pauvreté. Conçu au départ pour un petit groupe de pays (Botswana, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Ouganda, Rwanda, Swaziland, République-Unie de Tanzanie et Zambie), Coop^{AFRICA} devrait devenir un programme de coopération technique à l'échelle du continent.
51. Ce programme vise à renforcer les capacités et à faciliter la création de coopératives innovantes. En outre, Coop^{AFRICA} fournira une aide aux Etats Membres de l'Afrique pour tout ce qui touche à la politique et à la législation en matière de coopératives et à la gestion de ces organismes et facilitera la mise en réseau des coopératives africaines, des services de ressources humaines et des organisations d'appui.
52. Coop^{AFRICA} contribuera à la lutte contre la pauvreté en Afrique (objectif du Millénaire pour le développement n° 1) en favorisant les initiatives d'entraide économique et sociale, et d'assistance mutuelle au sein des communautés locales et en améliorant la gouvernance aux niveaux local et national par le développement des coopératives.
53. Les institutions qui coopèrent avec l'OIT à ce programme sont, entre autres, l'Alliance coopérative internationale (ACI), le Comité pour la promotion de l'action coopérative

(COPAC), le *Cooperative College* du Royaume-Uni et la Confédération syndicale internationale (CSI).

République démocratique du Congo

54. La République démocratique du Congo, qui émerge lentement d'une longue crise politique et économique, a fait de la création d'emplois l'un des cinq piliers de son programme de redressement économique et social, dont la mise en œuvre concrète a commencé avec l'organisation, en septembre 2007, d'un forum national sur l'emploi qui a recommandé un plan de promotion de l'emploi comportant six volets principaux: 1) formulation d'une politique nationale de l'emploi constituée de quatre grandes composantes: stimulation de la demande; développement des compétences et de l'employabilité; développement des entreprises; renforcement des institutions du marché du travail; 2) mise en œuvre de programmes, projets et plans d'action visant à favoriser la création d'emplois, notamment en faveur des jeunes, et à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes sur le marché du travail; 3) formulation de stratégies de création d'emplois spécifiques à chaque secteur; 4) amélioration de la gouvernance du marché du travail; 5) prise en compte des questions de promotion de l'emploi dans les DSRP; 6) création d'un système de suivi et d'évaluation efficace.
55. L'Agenda global pour l'emploi a été utilisé pour déterminer les volets principaux du plan et les grandes composantes de la politique nationale. L'OIT a joué un rôle actif dans le forum et s'est engagée à fournir un appui à la mise en œuvre du plan par l'intermédiaire du PPTD.

Partenariat avec la Banque africaine de développement

56. Suite à une mission de l'OIT menée auprès de la Banque africaine de développement en septembre 2007 et à la venue au siège de l'OIT en décembre 2007 de représentants du Département du secteur privé et des finances et de l'Unité des partenariats et de la coopération de la banque, des accords de collaboration ont été conclus dans les domaines suivants: développement des coopératives au Ghana; développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes en Zambie, au Mozambique et au Malawi; adaptation des services financiers et d'aide aux entreprises aux besoins des petites entreprises à fort potentiel de croissance; franchisage: application de la stratégie de développement économique local de l'OIT aux gros investissements de la banque. Cette mission a été l'occasion de présenter à de nombreux membres du personnel de la banque à Tunis les *Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent*.

Genève, le 25 février 2008.

Document soumis pour information.